



Ecole Française de Massage

Fiche technique de la formation :

"Amma Assis"

Modalités d'inscription et d'organisation

➤ Public cible et pré-requis

La formation est ouverte à tous.

➤ Modalités d'inscription

L'inscription à la formation est effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement (chèque d'acompte et chèque de solde). Le nombre de places est limité et les inscriptions sont closes un mois avant la date de la formation. Un mail d'information est alors envoyé aux participants, leur confirmant ou non la tenue de la formation et leur précisant les modalités de la formation.

➤ Rythme de la formation et programmation

Du 28 février au 2 mars 2025

- 3 jours de formation soit 21h
- Vendredi de 14h à 22h, samedi et dimanche de 9h à 17h

➤ Coût de la formation

L'Ecole Française de Massage n'est pas assujettie à la TVA (art. 293B du CGI). Les montants mentionnés ci-dessous s'entendent donc hors taxes (HT).

Le prix de la formation est fixé à 450 € HT.

Les frais administratifs de dossier sont fixés à 0 € HT.

Modalités pédagogiques

➤ Objectifs pédagogiques

L'objectif de ce module complémentaire est d'acquérir un protocole de massage d'accupression Amma spécifique sur chaise

➤ Programme, contenu de la formation

L'apprentissage du KATA consiste en 23 techniques de massage japonais stimulant 400 points en 15 minutes.

L'enseignement du kata, se focalise sur les 7 points suivants :

- Localisation précise des points
- Apprentissage des techniques AMMA
- Enchaînement des mouvements KATA
- Ergonomie/ positionnement corporel
- Rythme de cadence
- Pression

Le déroulement de l'apprentissage du AMMA ASSIS se fait en 3 phases :

1. Démonstration, décomposition des mouvements.
2. Apprentissage de l'enchaînement (kata en Japonais) par séquences.
3. Réunion des séquences pour réaliser le kata entièrement.

Le 3ème jour est consacré au Coaching / marketing du Amma

A la suite de ces 3 jours de formations, il est recommandé de continuer à s'entraîner sur 40 séances pour maîtriser le Kata

➤ Matériel utilisé

- mis à disposition par l'Ecole : table de massage, coussins de positionnement
- chaque stagiaire doit apporter : protège têtes ; de quoi prendre des notes

➤ Modalités de travail

Travail en binôme

➤ Ressources pédagogiques

Livret technique

Modalités d'évaluation

➤ En début de formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont recueillis et formalisés sur une fiche de recueil fournie au formateur.

➤ A l'issue de la formation

Une attestation de formation nominative est remise à chaque bénéficiaire de la formation..

➤ Après la formation

Quelques jours après la formation, un lien est envoyé à tous les bénéficiaires de la formation. Ils accèdent ainsi à un questionnaire en ligne leur permettant d'évaluer la formation et le formateur, tant sur le fond que sur la forme. Chaque bénéficiaire de la formation s'engage à cette phase d'évaluation qui est indispensable à l'EFM dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

Modalités d'encadrement

➤ Structure d'encadrement

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie "Actions de formation".
N° d'organisme formateur : 26-21-02095-21
Association loi 1901 à but non lucratif.

➤ Equipe pédagogique

Directeur : Sylvain DONARD, praticien en massage bien-être
Référente Pédagogique : Marie DELAHAYE, ingénierie de formation
Formateur : Tony NEUMAN Massothérapeute

Respect de la propriété intellectuelle

Le droit d'auteur est protégé par l'[article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle](#) modifié par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020: « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.* »

Le formateur informe les stagiaires de l'existence des droits d'auteur et de l'interdiction de se servir du contenu de la formation en dehors de leur usage personnel et de l'EFM. Cela leur interdit d'en partager les éléments (photos, figures, tableaux, textes...) sur un site internet, un blog, les réseaux sociaux, des applications multimédia accessibles au public.

Les infractions aux droits d'auteur sont sanctionnées pénalement (CPI, art. L. 335-1 à L. 335-10)

Le formateur s'engage également à respecter ces règles lors de la conception de ses supports de formation.